

SPIP 28 – ALIP DU CD DE CHÂTEAUDUN

Le mercredi 15 février 2023

COMPTE-RENDU DE VISITE

ENTRETIEN AVEC MADAME MOONS – DFSPiP ADJOINTE :

Le jour de notre visite sur le CD de Châteaudun, ce CD comptait 565 personnes détenues pour une équipe sur cette ALIP comprenant :

- 8 CPIP titulaires (dont 1 serait en CMO et 1 autre en mise à disposition) et 2 CPIP ANT. L'équipe de l'ALIP de Châteaudun ne comprend que 2 CPIP travaillant à temps plein (ces derniers suivent en moyenne 70 PPSMJ environ).
- 1 DPIP ANT (en CMO lors de notre visite).
- 2 AA (à temps partiel 80%).
- 2 employés en services civiques.

Madame MOONS nous a indiqué qu'une nouvelle direction avait pris ses fonctions au CD de Châteaudun depuis le mois de mai 2022, ce qui aurait permis d'améliorer les relations entre les différents services de l'établissement et le SPIP (même si un travail supplémentaire est à prévoir avec le Greffe du CD de Châteaudun afin d'améliorer le travail collaboratif avec ce partenaire essentiel, sans que cela ne puisse paraître insurmontable d'après Madame MOONS).

Lors de notre entrevue, Madame MOONS a pu nous faire remonter les difficultés suivantes :

- Pas de connexion APPI dans les box d'entretien en détention. Bien que notre OS comprenne que les accès informatiques soient limités en détention pour assurer la sécurité d'un établissement, il est dommageable pour les CPIP, ou tout autre intervenant / partenaire habilité, de ne pas pouvoir bénéficier d'un accès à l'Intranet en détention (et notamment à APPI). En effet cela oblige nos collègues à faire le double de travail puisqu'ils ne sont pas en capacité de retranscrire en direct leurs entretiens sur APPI. **FO Justice CPIP** souhaiterait donc que les CPIP du CD de Châteaudun puissent avoir un accès à l'Intranet dans les box d'entretiens en détention, comme cela est le cas dans de nombreux établissements pénitentiaires, sans que cela ne pose la moindre difficulté.

- Les CPIP ne bénéficient pas de box d'entretien dédiés au SPIP (ils doivent partager les box avec les partenaires extérieurs à l'AP). **FO Justice CPIP** tient à rappeler que les CPIP sont des personnels de l'Administration Pénitentiaire et qu'à ce titre, des box d'entretien doivent leur être dédiés dès lors qu'ils en expriment le besoin, afin de pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions, tout simplement.

- Il manque 2 DPIP sur le SPIP de l'EURE-ET-LOIR. Ce manque de personnel de Direction sur ce SPIP engendre forcément des difficultés organisationnelles et managériales au quotidien pour nos collègues, ainsi qu'une augmentation des risques psycho-sociaux (RPS) chez nos cadres. En effet, les RPS n'ont cessé de croître chez ces derniers depuis quelques mois, au moment du

déploiement des astreintes BAR (mises en place depuis juin 2021 sur la DISP de Dijon) ; astreintes qui reviennent très régulièrement aux personnels de Direction (du fait notamment de leur sous-effectif) et qui sont appelés dans le cadre de ces astreintes de manière très régulières (en pleine nuit notamment) tout en devant assurer leur service le lendemain au SPIP ou auprès de nos partenaires.

- L'ALIP de Châteaudun est confronté depuis plusieurs années à un gros « turn-over » de l'équipe de CPIP, ce qui pose également difficulté sur cette antenne. En effet les collègues ne restant que très peu de temps, il est difficile d'instaurer une dynamique de cohésion (dans le temps) au sein du SPIP. De plus les nouveaux arrivés, la plupart du temps, ont besoin d'un temps d'adaptation lorsqu'ils prennent leurs fonctions en MF (notamment vis-à-vis des nombreux écrits / rapports à rédiger en MF qui prennent du temps).

- La taille des locaux du SPIP n'est pas forcément très bien adaptée à l'exercice des missions de nos collègues : les 2 services civiques travaillent dans la salle de réunion du SPIP ; 3 CPIP partagent le même bureau ; aucun espace de convivialité. Madame MOONS nous a toutefois indiqué qu'un projet d'agrandissement était à l'ordre du jour afin de palier à ces difficultés.

- Le SPIP a rencontré des difficultés avec le SAP du TJ de Chartres dans les dates d'enrôlement pour les CAP dernièrement. La Direction du SPIP 28 travaillerait avec le SAP dans le but de résoudre ces difficultés dans les meilleurs délais.

ÉCHANGES AVEC LES COLLÈGUES (CPIP / AA) DU L'ALIP DU CD DE CHÂTEAUDUN

Lors de nos échanges avec l'ensemble des collègues présents au cours de cette visite, ces derniers (tous corps confondus) nous ont indiqués qu'il régnait une bonne ambiance de service sur cette antenne. Cependant **FO Justice CPIP** perçoit une certaine fatigue généralisée au sein de cette équipe. Ce sentiment s'est illustré par les différentes difficultés que nos collègues nous ont énuméré, à savoir :

- Aux arrivants du CD de Châteaudun, on constate de plus en plus de profil de PPSMJ qui auraient dû être affectés sur des MA (peines de moins de 6 mois d'emprisonnement pour certains), ce qui ne laisse pas le temps à nos collègues de préparer la sortie de ces personnes dans une temporalité plus longue, conformément aux profils des personnes condamnées en CD. Cette stratégie de la DAP de vider les MA suroccupées en transférant ces PPSMJ vers des CD devient de plus en plus problématique selon notre OS. En effet ce n'est pas la première fois que cette difficulté nous est remontée au cours de nos déplacements et ce genre d'organisation fait perdre tout sens à la peine de la personne condamnée qui finit par se retrouver dans des établissements où les parcours d'exécution de peine (formations proposées par exemple), ne sont pas du tout adaptés à leurs profils de détention

- Lors de notre visite les collègues nous ont également fait part du manque criant de partenaires intervenants sur le CD de Châteaudun. Ainsi au 15 février 2023, il n'y avait plus de référents justice Pôle Emploi et Mission locale, ce qui entraîne de surcroît une charge de travail supplémentaire pour les CPIP qui pallient comme ils le peuvent à ces absences en effectuant des tâches professionnelles qu'ils ne maîtrisent pas forcément et pour lesquelles ils perdent donc encore plus de temps.

- Le point d'accès au droit (PAD) n'interviendrait que 4 heures par semaine sur cet établissement ce qui semble peu au vu de la capacité de ce dernier. De plus les CPIP n'arrivent pas, à ce jour, à comprendre clairement la plus-value actuelle de ce dispositif.

Dans le même registre une nouvelle ASS viendrait de prendre ses fonctions au SPIP. Bien que les collègues comprennent qu'il faut laisser le temps à cette dernière de prendre ses marques, les réelles missions de cette nouvelle collègue ne semblent pas avoir été suffisamment clairement expliquées aux CPIP. En effet ces derniers ne comprennent pas (FO Justice CPIP les rejoignant dans leur incompréhension) pourquoi ils devraient continuer à devoir effectuer les démarches administratives concernant le logement des personnes incarcérées, alors qu'une ASS a été recrutée ; sachant qu'ils subissent déjà les effets de l'absence de partenariat dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle, en plus de leur charge de travail quotidienne de CPIP.

Une réunion de service incluant l'ensemble de l'équipe de cette antenne (Direction, CPIP, ASS, PA, services civiques) et le PAD pourrait permettre à chaque partie de s'exprimer et de clarifier les missions de chacun pour une meilleure organisation de service.

- D'une manière plus générale certains de nos collègues CPIP rencontrés nous ont exprimé un sentiment de perte de sens dans leur travail et dans la prévention de la récidive. Ils ont le sentiment de devoir exécuter de plus en plus de tâches (très chronophages pour la plupart d'entre-elles) à devoir exécuter dans l'urgence la plupart du temps. Ainsi ils aimeraient bénéficier temps d'échanges lors des réunions de service durant lesquels on ne se contenterait pas de leur fournir de « l'information descendante » consistant au « devoir exécuter », mais durant lesquels ils pourraient également établir des échanges constructifs, et exprimer leurs difficultés afin de trouver des solutions en équipe.

Afin de se sentir plus en sécurité dans leurs pratiques professionnelles, certains collègues ont également exprimé le besoin de voir plus de notes de service, essentielles au fonctionnement des services en local et qui permettent de mieux encadrer l'environnement professionnel (notamment vis-à-vis des autres services de l'établissement en cas de difficulté).

- Enfin nos collègues AA sur cette antenne nous ont indiqué que dans l'idéal une troisième collègue ne serait pas de trop, compte tenu de la charge de travail du pôle administratif de cette antenne. Comme les CPIP et la Direction avant elles, elles nous ont confirmé que la mise en vigueur de la loi confiance au 1^{er} janvier 2023 avait augmenté la charge de travail des personnels du SPIP 28.

Pour conclure, il ressort de cette visite que l'ensemble de l'équipe de l'ALIP du CD de Châteaudun a en son sein des professionnels soucieux de bien effectuer leur travail, ce qui leur permet de préserver une bonne ambiance au sein du service. Cependant les RPS nous ont semblés malgré tout très palpables sur cette antenne du fait notamment d'un manque de personnels de Direction ce qui semblent avoir pour conséquence des difficultés d'organisation pour l'équipe, entraînant de fait une augmentation de la charge de travail (à devoir effectuer dans l'urgence) pour nos collègues et le sentiment (hélas contagieux) d'une perte de sens de leur mission première : la prévention de la récidive.

FO JUSTICE CPIP – le 9 mars 2023

